

Le 6 décembre 2022

Conseil de gestion 6 décembre 2022

Délibération n° 2022-088

Election du vice-président du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise au titre des représentants des organisations représentatives des professionnels

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles R334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2022/223 et n°29-2022-11-04-00005 du 4 novembre 2022 modifiant la composition des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu la délibération n°2020-045 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 28 septembre 2020 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Considérant la démission d'Emmanuel Kelberine représentant des organisations représentatives des professionnels pour le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne ;

Article 1

Après rappel des membres votants et appel à candidatures par le président du conseil de gestion, **Philippe Perrot**, représentant le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne, présente sa candidature.

Article 2

Après rappel des modalités du scrutin, il est procédé au vote à main levée :

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Philippe Perrot est élu, à l'unanimité, vice-président du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise au titre des représentants des organisations représentatives des professionnels.

Article 3

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.



Maël de Calan
Président du conseil de gestion